



SOLUTIONS ENTRETIEN PROFESSIONNEL CONSEIL – FORMATION – EXTERNALISATION

Contexte

Entrée en vigueur au **1er janvier 2015**, la loi de mars 2014 renforce le rôle de l'entretien professionnel et en fait un outil majeur au service de la professionnalisation. L'entretien devient un **outil clé de management** au service du développement des compétences et de la performance de l'entreprise.

Mener un entretien ne s'improvise pas ; pour être efficace le dirigeant doit en connaître les enjeux et en maîtriser les principes de base.

Objectif

Externaliser tout ou partie des entretiens professionnels afin de :

- Faciliter la mise en place des entretiens professionnels
- Professionnaliser les processus et bénéficier d'un benchmark des meilleures pratiques
- Transformer cette obligation légale en opportunité pour une meilleure gestion des Potentiels
- Diminuer les risques prudhommaux et les pénalités financières liés aux entretiens professionnels.

Contenu

*Mettre en place et gérer tout ou partie du
« Processus entretiens professionnels »*

Le CIBC définit avec l'entreprise ses besoins et le niveau d'intervention souhaité (modularité de l'externalisation) :

- Préparer et personnaliser les trames de préparation et d'entretiens
- Réaliser et/ou participer aux entretiens professionnels
- Elaborer les comptes rendus
- Formaliser les demandes individuelles de formation pour contribuer à l'élaboration du plan de formation
- Elaborer les bilans (annuels, à 6 ans, ...).

Devis établi sur demande

Le CIBC propose parallèlement une formation à l'entretien professionnel afin de professionnaliser les managers et responsables d'entreprise (voir programme détaillé).